

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

Autres propositionsA. Proposition

Inscrire *Clemmys guttata* à l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique

C. Justificatif1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Reptilia
- 1.2 Ordre: Testudines
- 1.3 Famille: Emydidae
- 1.4 Genre: *Clemmys guttata* (Schneider, 1792)
- 1.5 Synonymes scientifiques:Aucun
- 1.6 Noms communs: français: Tortue ponctuée
anglais: Spotted turtle
espagnol: aucun de connu
- 1.7 Numéros de code: –

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

Au Canada, *Clemmys guttata* est présente dans l'est et le sud-ouest de l'Ontario (Litzgus 1996). L'espèce n'a été observée que deux fois au Québec et n'a pas été observée dans la province après 1992 (Bider et Matte 1994, cité dans Litzgus 1996).

Aux Etats-Unis d'Amérique, l'espèce est présente du sud du Maine au centre-nord de la Floride dans les Etats du bord de mer ainsi que dans la partie supérieure du Midwest (bas de la péninsule du Michigan, nord-est de l'Illinois, nord et centre de l'Indiana, centre de l'Ohio et sud-ouest de la Pennsylvanie) [Barnwell *et. al.* 1997, Ernst *et. al.* 1994, Graham 1995, Lovich 1988, base de données centrale de *Natural Heritage* (NHCD) 1999, Perillo 1997]. On en rencontre des populations relativement isolées dans l'Illinois, le centre de l'Indiana et l'ouest des Caroline.

2.2 Habitat disponible

Les tortues ponctuées vivent principalement dans de petites étendues d'eau peu profondes et non polluées telles que marais, prés marécageux, marécages, ruisseaux des régions boisées, petites mares et nappes d'eau printanières (Ernst *et. al.* 1994, NHCD 1999). On les rencontre également dans les cours d'eaux saumâtres tidaux (Ernst *et. al.* 1994). L'espèce a besoin d'un habitat comprenant un substrat mou et de la végétation aquatique (Ernst *et. al.* 1994). Dans

une étude par surveillance radio dans le nord-est de l'Indiana, les massettes (*Typha*), les laïches (*Carex*) et les zones de buissons avaient la préférence des tortues ponctuées (Barlow et Kingsbury 1999). Cette espèce se trouve souvent à proximité des bois ou dedans, dans les plaines inondables et les zones à basse altitude par exemple (Mitchell 1994). Une étude par surveillance radio effectuée dans le nord de la Virginie a révélé que les habitats les plus utilisés étaient les prairies à laïche et les forêts de plaine ouvertes avoisinantes (Wilson 1999a). Les tortues ponctuées se prélassent souvent au bord de l'eau, sur des entassements de branchage dans l'eau et sur des bûches ou des massifs végétaux. Lorsqu'elles sont inactives, elles se cachent dans des fonds boueux, des pierrailles ou des terriers de rats musqués (Ernst *et al.* 1994). Dans certaines zones de l'aire de répartition et à certaines périodes de l'année, les tortues ponctuées passent beaucoup de temps sur terre (Ernst *et al.* 1994, NHCD 1999).

À la saison froide, les tortues ponctuées hibernent dans le fonds boueux des cours d'eau dans des lieux d'hibernation communautaires (Ernst *et al.* 1994). Les groupes peuvent atteindre 23 individus (Ernst *et al.* 1994). Les lieux d'hibernation sont en général à 55 à 95 cm de profondeur dans l'eau, dans des marais à forte végétation dont le fond est couvert par un substrat profond, mou et boueux et où le courant est faible mais régulier (Ernst *et al.* 1994). L'été, les tortues ponctuées estivent dans des terriers de rats musqués, des forêts marécageuses et des champs situés sur les plateaux (Ernst *et al.* 1994, Perillo 1997).

L'espèce migre jusqu'à plusieurs centaines de mètres entre l'eau et les zones de nidification. Les femelles peuvent migrer hors de leur territoire habituel pour faire leur nid (Ernst 1970, Wilson 1994, 1997, NHCD 1999). Il se peut que la migration entre marécages ait lieu pour augmenter les chances d'accouplement (Perillo 1997). Pendant les mois frais du printemps, on voit fréquemment les tortues ponctuées "se prélasser" mais il est plus difficile de les repérer l'été car la densité de la végétation masque leurs déplacements.

Faute d'estimation, l'on ignore combien il reste d'habitats convenant à la tortue ponctuée au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

2.3 Etat des populations

La saison de la reproduction se situe entre mars et mai. La copulation a lieu à terre ou dans l'eau, généralement en avril. En juin, les femelles creusent des nids peu profonds en forme de gourde dans des endroits ensoleillés où elles déposent jusqu'à 8 œufs (de 3 à 5 en général). Les petites tortues émergent à la fin du mois d'août et en septembre ou bien elles passent l'hiver dans le nid jusqu'au printemps suivant. Les femelles ont généralement une ponte par an; les pontes multiples (deux ou trois) sont rares dans la nature (Highfield 1996). La tortue ponctuée atteint la maturité sexuelle vers 7-10 ans, ou lorsque sa carapace atteint 8 cm de long (Ernst et Zug 1994).

La tortue ponctuée est une espèce de sélection K typique. Wilson et al. (1999) considèrent la tortue ponctuée et les autres espèces *Clemmys* comme étant "particulièrement vulnérables à l'augmentation de la mortalité en raison de leur croissance lente, de leur maturité tardive et de la forte mortalité des œufs et des juvéniles." La petite taille des couvées exacerbe encore cette susceptibilité (James Harding, herpétologiste du musée de l'Université d'Etat du Michigan, com. pers. à l'*Office of Scientific Authority (OSA)*, *U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)*, novembre 1999).

Les densités de population rapportées dans la documentation vont de 0,05 à presque 80 tortues par ha (Litzgus 1996). La plus faible densité de tortues ponctuées a été observée au Canada (Litzgus 1996). Chippindale (1984) a estimé leur densité à 0,05 par ha dans son étude sur le terrain dans l'Ontario, tandis que Litzgus (1996) rapportait 0,62 tortues par ha dans un autre endroit de l'Ontario. Il se peut que les populations du nord soient limitées par une saison de croissance plus courte et par les conditions naturelles plus rudes liées au climat nordique. (Litzgus 1996). Les densités de population observées dans l'Etat de New York étaient de 10,6 tortues par ha et 9,35 tortues par ha (Graham 1995, cité dans Litzgus 1996). Au Massachusetts, Graham (1995) a observé une densité de 6,66 tortues par ha, tandis qu'à Lancaster, Pennsylvanie, Ernst (1976) en a observé une densité de 79,1 par ha. Graham (1995)

a calculé la densité d'une population du Maryland étudiée par Ward *et al.* (1976) à 5,8 tortues par ha. Wilson (1994) a observé une densité de 2,2 tortues par ha dans son étude de population dans le nord-est de l'Illinois.

Les densités de populations de tortues ponctuéées observées sont faibles comparées à celles d'autres espèces de tortues d'eau douce d'Amérique du Nord (Litzgus 1996). Les densités observées pour *Chrysemys picta*, par exemple, sont comprises entre 25 et 838 tortues par ha dans les marais et les mares (Ernst *et al.* 1994). Les densités rapportées pour *Trachemys scripta* sont comprises entre 88 et 353 tortues par ha (Ernst *et al.* 1994).

Le *TNC/Heritage Distribution Ranking System* classe l'état de la tortue ponctuéée de la façon suivante: Connecticut (S4), Delaware (S3), District of Columbia (S3), Floride (S3), Géorgie (S3), Illinois (S1), Indiana (S2), Maine (S3), Maryland (S5), Massachusetts (S3), Michigan (S3), New Hampshire (S3), New Jersey (S5), New York (S4), Caroline du Nord (S4), Ohio (S3), Pennsylvanie (S4), Rhode Island (S5), Caroline du Sud (S5), Vermont (S1), Virginie (S3), et Virginie-Occidentale (S1).¹

Dans le Connecticut, l'espèce est rare dans le bassin de la rivière Quinnipiac (http://www.qrwa.org/Program_File/Adopt_The_River/Dwindling_Turtle_Populations.html). L'on ignore l'état des populations de Géorgie (John Jensen, Géorgie DNR, *Nongame-Endangered Wildlife Program*, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Il reste assez peu de tortues ponctuéées dans le nord-est de l'Illinois (Mauger 1988, Johnson 1983, Wilson 1994). L'on estime qu'environ 200 individus ont survécu à l'hiver 1997/98, dans l'Illinois (Dreslik *et al.* 1998). La répartition des tortues ponctuéées dans le Maine est très localisée. Le *Maine Department of Inland Fisheries and Wildlife* (MDIFW) a étudié 2500 marais (1990-1995) avec des observations en une centaine d'endroits (<http://wlm13.umenfa.maine.edu/randy/www/tande/group/SpTurt.html>). D'après les résultats d'un projet de 10 ans visant à établir un atlas des reptiles et des amphibiens pour l'Etat de New York, on rencontre l'espèce dans moins de 200 endroits (Al Breisch, spécialiste des amphibiens et des reptiles, *New York State Department of Environmental Conservation* (NYDEC), com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). On ne connaît pas la situation de l'espèce en Virginie, en grande partie faute d'informations sur l'étendue des populations dans les marais menacés (Mitchell 1994). Un inventaire plus approfondi des populations de tortues ponctuéées en Virginie est nécessaire (Mitchell 1994, Wilson *et al.* 1999).

2.4 Tendances de population

Les tendances de population de tortues ponctuéées sont difficiles à quantifier car peu d'études ont été menées dans de bonnes conditions (avant l'altération importante de l'habitat et le prélèvement de l'espèce pour le marché d'animaux de compagnie). Il semble que l'espèce soit localement commune par endroits mais en diminution dans de nombreux autres en raison de la perte et de la fragmentation de l'habitat, de la mortalité sur les routes et du prélèvement excessif pour le marché d'animaux de compagnie (NHCD 1999).

Au Canada, on considérait la tortue ponctuéée comme commune dans le sud-ouest de l'Ontario à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e (Garnier 1881 et Nash 1905, tous deux cités dans Litzgus 1996). A la fin des années 1970, l'inquiétude concernant la tortue ponctuéée a augmenté car son déclin était alors évident dans toute la province et dans des endroits spécifiques (Oldham 1982 et 1991, cité dans Litzgus 1996). On ne dispose d'aucune donnée enregistrée récente sur les tortues ponctuéées dans la zone du lac Ontario (Litzgus 1996). Il semble que l'espèce soit abondante seulement en quelques endroits de l'Ontario (Litzgus 1996). On ne

¹ **S1 - Péril imminent** -- situation critique dans l'Etat en raison de l'extrême rareté ou de facteurs rendant l'espèce particulièrement susceptible d'être éliminée. Typiquement, il ne reste que 5 individus ou moins, ou une superficie très réduite. **S2 - En péril** -- en péril dans l'Etat en raison de la rareté ou de facteurs rendant l'espèce très susceptible d'être éliminée. Typiquement, il ne reste que 6 à 20 individus, ou une superficie réduite. **S3 - Vulnérable** -- vulnérable dans l'Etat en raison de la rareté ou d'une faible abondance ou d'une aire limitée (même si les animaux peuvent être abondants par endroits) et de facteurs rendant l'espèce susceptible d'être éliminée. Typiquement, il reste 21 à 100 individus. **S4 - Apparemment en sécurité** - - Peu abondante mais pas rare et généralement largement répartie dans l'Etat. Habituellement plus de 100 individus. **S5 - En sécurité** -- Large répartition prouvée, abondante et en sécurité; ne sera pas éliminée dans les conditions actuelles.

dispose d'aucune donnée enregistrée au Québec depuis 1992 (Bider et Matte 1994, cité dans Litzgus 1996).

Il semble que l'espèce soit en déclin dans une grande partie de son aire de répartition aux États-Unis d'Amérique mais plus d'informations sur les tendances de populations actuelles dans ce pays sont nécessaires (NHCD 1999). Dans le Connecticut, les tortues ponctuées sont considérées comme en déclin dans le bassin d'alimentation de la rivière Quinnipiac. Les populations du nord-est de l'Illinois ont tellement décliné qu'il reste à présent relativement peu de tortues ponctuées (Dreslik *et al.* 1998, Mauger 1988, Johnson 1983, Wilson 1994). Jadis, la tortue ponctuée était considérée comme la tortue la plus abondante du Massachusetts mais les populations ont subi un déclin important au siècle dernier (Milam et Melvin 1997). Lovich (1989) a documenté le déclin des tortues ponctuées à Cedar Bog, comté de Champaign, Ohio. Il a conclu que "la population de tortues ponctuées à Cedar Bog a connu un déclin dramatique au cours de ce siècle pour atteindre ce qui pourrait être un niveau critique" (Lovich 1989).

2.5 Tendances géographiques

Du fait des disparitions locales, l'aire de répartition s'est contractée ou fragmentée. Autrefois, l'aire de la tortue ponctuée dans l'Illinois comprenait probablement une grande part de l'aire métropolitaine de Chicago (comté de Cook); aucun individu n'a été découvert dans le comté de Cook depuis le début des années 1950 (Dreslik *et al.* 1998). Dans le Maine, l'espèce a disparu de son aire historique dans le sud du comté de Cumberland. (<http://wlm13.umenfa.maine.edu/andy/www/tande/group/SpTurt.html>). Dans l'État de New York, la tortue ponctuée était considérée comme étant peut-être la plus commune dans la zone de New York au début du siècle mais on ne trouve plus aujourd'hui que quelques populations isolées dans des endroits protégés (A. Breisch, NYDEC, com. pers. avec OSA, USFWS 1999). Enfin, bien que la tortue ponctuée ait été précédemment observée au Québec, au moins en petit nombre, aucune observation n'a été enregistrée depuis 1992 (Bider et Matte 1994, cité dans Litzgus 1996).

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les tortues ponctuées sont à la fois des prédateurs et des proies dans leurs habitats aquatiques, semi-aquatiques et terrestres (Ernst *et al.* 1994). Les tortues ponctuées et leurs œufs sont la proie des mouffettes (*Mephitis*) et surtout des rats laveurs (*Procyon*). Leur nourriture animale, animaux vivants ou charognes, est composée de larves d'insectes aquatiques, de petits crustacés, d'escargots, de têtards, de salamandres et de petits poissons (Ernst *et al.* 1994).

Comme on les trouve principalement dans les étendues d'eau non polluées, les tortues ponctuées peuvent être un indicateur de la qualité de l'habitat (Thomas P. Wilson, étudiant de troisième cycle du département de biologie de l'Université George Mason, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Elles semblent être moins communes ou disparaître des étendues d'eau ayant de grandes quantités de sédiments ou de polluants.

2.7 Menaces

Les principales menaces à l'espèce sont la dégradation, la destruction ou la fragmentation de l'habitat (dont les causes sont notamment l'introduction d'espèces végétales envahissantes, le broutage du bétail, la culture, l'assèchement et le comblement de marécages, l'aménagement de réservoirs, la succession naturelle de l'habitat, la perturbation humaine et la pollution), le prélèvement excessif, la prédation, et la mortalité sur la route (Behler 1996, Ernst *et al.* 1994, Graham 1995, Wilson 1999b, NHCD 1999).

On a avancé que la destruction de l'habitat était à l'origine des déclinés de population dans l'Indiana et l'Ohio depuis les années 1970 (Minton 1972, Smith *et al.* 1973) et 1980 (Minton *et al.* 1982, Lovich et Jaworski 1988). Dans l'Illinois, la pollution et le développement urbain ont détruit la majorité des habitats de l'espèce dans les prairies à laiches et les marécages à massettes et continuent de menacer les habitats restants (Dreslik *et al.* 1998). L'accroissement de la population humaine et le développement des deux dernières décennies ont réduit la quantité et la qualité de l'habitat de la tortue ponctuée dans le sud du Maine et le sud-est du

New Hampshire et dans de nombreux autres endroits de l'aire de répartition (NHCD 1999). Dans un site du comté de Lancaster, Pennsylvanie, la population de *Clemmys* a subi un déclin de 67% en 20 ans (1965-1985) à cause de l'assèchement des marécages (C. Ernst, professeur de biologie, Université George Mason, *in litt.* à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Les plus petits marécages que cette espèce préfère sont souvent protégés par des lois de conservation de marécages.

La prédation des nids et la mortalité sur la route peuvent augmenter avec la fragmentation du paysage due au développement (NHCD 1999). La baisse des eaux marécageuses pour la gestion du gibier pendant la saison chaude peut causer des départs de tortues entraînant une importante mortalité sur la route (NHCD 1999).

L'exploitation commerciale licite et illicite (utilisation interne et exportation) et les prélèvements incidents ont un impact sur les populations de tortues ponctuées dans de nombreuses zones de leur aire de répartition (NHCD 1999). Lovich (1989, cité dans Wilson, en prép.) citait le commerce d'animaux de compagnie comme l'une des raisons du déclin des tortues ponctuées dans plus de 50% de l'aire de répartition. L'on a avancé le prélèvement excessif comme l'une des raisons possibles du déclin des populations de tortues ponctuées dans l'Indiana et l'Ohio depuis les années 1970 et 1980 (Smith *et al.* 1973, Minton *et al.* 1982). Plusieurs herpétologistes professionnels ont signalé des déclinés de populations connus ou présumés ou des disparitions dus aux prélèvements excessifs pour le marché d'animaux de compagnie (voir point 3.4).

L'une des menaces à laquelle cette espèce pourrait être confrontée à l'avenir est le réchauffement de la planète (Carl Ernst, professeur de biologie, Université George Mason, *in litt.* à l'OSA, le USFWS, novembre 1999). Le sexe de *C. guttata* est en effet déterminé par la température. Si le milieu où a lieu la nidification se réchauffait, le *sex ratio* pourrait changer et les pontes donneraient principalement ou uniquement des femelles (le *sex ratio* normal est de 1:1). La tortue ponctuée est une espèce adaptée au froid (Ernst 1976, Ernst 1982). Le réchauffement affecterait négativement son comportement et assécherait peut-être de nombreux marécages peu profonds où elle vit.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Les tortues ponctuées sont prélevées dans la nature pour le marché d'animaux de compagnie des Etats-Unis d'Amérique (Ernst 1995) mais le nombre d'animaux prélevés chaque année à cette fin n'a pas été quantifié. Plus de 1100 tortues ponctuées ont été capturées légalement par un collecteur commercial en Caroline du Nord en 1993-94 (A. Braswell, Musée d'Etat de Caroline du Nord, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999).

Carl Ernst, herpétologiste de réputation mondiale, rapporte que "dans ce pays, on trouve de plus en plus souvent les tortues ponctuées dans les animaleries..." (C. Ernst, professeur de biologie, Université George Mason *in litt.* à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Les tortues ponctuées sont en vente et figurent sur les listes de prix. La société *West Coast Zoological* vend le couple de tortues ponctuées USD 200. (<http://www.westcoastzoo.com/turtle%20prices.htm>). La société *Alligator Alley* (<http://www.alligatoralley.com/retail.htm>) la vend USD 49,99 l'une.

Les tortues ponctuées sont élevées en captivité pour le marché américain des animaux de compagnie mais la production annuelle n'a pas été quantifiée. Un établissement commercial d'élevage en captivité propose des tortues ponctuées de première et deuxième générations pour l'exportation ou à des fins pédagogiques ou scientifiques pour USD 100 (Site web de *Riparian Farms*: <http://personal.riverusers.com/~richardfife/index.html>).

3.2 Commerce international licite

Le tableau 1 résume les importations et exportations déclarées provenant des Etats-Unis d'Amérique de 1995 à 1999 (données du *U.S. Fish and Wildlife Service, Division of Law Enforcement*). Le total des importations déclarées était de 196 individus pour les cinq années,

tandis que les exportations déclarées était de 1203 individus. La moyenne annuelle des exportations déclarées pendant les quatre années pour lesquelles on possède des données complètes est de 291 individus. L'on ignore l'exactitude de ces données commerciales (l'importance des importations et exportations non déclarées).

Tableau 1. Importations et exportations déclarées des E.-U. de *Clemmys guttata*, 1995-1999. (les données de 1999 sont incomplètes)

Année	Nombre de spécimens importés	Nombre de spécimens exportés
1995	185	247
1996	-	168
1997	4	559
1998	3	188
1999	4	41
TOTAL	196	1203

3.3 Commerce illicite

Litzgus et Brooks (1999) déclarent qu'il existe des preuves anecdotiques de braconnage de tortues ponctuées et de tortues des bois dans le sud-ouest de l'Ontario, Canada. J. Litzgus a rencontré une personne présumée être un braconnier de tortues sur son terrain d'étude dans l'Ontario (Wilson 1999b). Alors qu'un herpétologiste de la *Wildlife Conservation Society* travaillait sur son terrain d'étude de la tortue ponctuée dans l'Etat de New-York, il a rencontré une personne ayant prélevé un certain nombre de spécimens sur le site (A. Breisch, NYDEC, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Comme le site était dans une zone de gestion des espèces sauvages de l'Etat de New-York, le prélèvement était illégal et l'herpétologiste a obligé cette personne à remettre les tortues en liberté. En juin 1998, des agents d'Etat et fédéraux ont fait une perquisition dans une maison du comté de Bedford, Pennsylvanie et confisqué plus de 60 tortues dont la possession était illégale - 28 étaient des tortues ponctuées (Blankenship 1999). Le contrevenant avait été vu à plusieurs reprises vendant des tortues obtenues illégalement avant son arrestation (Andrew Shiels, *Pennsylvania Fish and Boat Commission*, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). C'est la plus grande affaire de possession et de vente illégale de reptiles et d'amphibiens de l'histoire de la Pennsylvanie.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

L'exploitation commerciale et les prélèvements incidents légaux et illégaux a des effets négatifs sur les populations de tortues ponctuées dans de nombreux endroits de l'aire de répartition (NHCD 1999). Lovich (1989, cité dans Wilson, en prép.) citait le commerce des animaux de compagnie comme l'une des raisons du déclin de tortues ponctuées dans plus de 50% de l'aire de répartition. Litzgus et Brooks (1999) affirment que *Clemmys* est particulièrement vulnérable au prélèvement dans le sud-ouest de l'Ontario. L'une des raisons du déclin dans l'Indiana et l'Ohio depuis les années 1970 et 1980 pourrait être leur prélèvement excessif (Smith *et al.* 1973, Minton *et al.* 1982). Carl Ernst, professeur de biologie à l'Université George Mason et herpétologiste de renommée mondiale, connaît trois populations autrefois importantes et saines qui ont été éliminées ces 20 dernières années par des collecteurs pour le marché des animaux de compagnie (C. Ernst, *in litt.* à l'OSA, USFWS, novembre 1999). L'une d'elles, dans le comté de Lancaster, Pennsylvanie, comptait 300-400 individus en 1980 et semble aujourd'hui complètement éradiquée. On trouvait les deux autres populations, de taille similaire à celle de Pennsylvanie, dans le nord de la Virginie. L'une a disparu depuis 1989 et l'autre ne compte plus que deux tortues depuis 1985. James Harding, herpétologiste du musée de l'Université d'Etat du Michigan, a des preuves indirectes indiquant que les collecteurs ont anéanti sa population d'étude de 20-25 tortues ponctuées dans le centre sud du Michigan au début des années 1970

(J. Harding, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Alvin Braswell, du musée d'Etat de Caroline du Nord, signale que les tortues ponctuées sont devenues difficiles à localiser dans les comtés de Hyde et Tyrrell, Caroline du Nord, après le prélèvement dans la nature de plus de 1100 individus en 1993-94 (A. Braswell, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999).

3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

La *Fuxiang Aquarium Co.*, de Shanghai, Chine, les reproduit en captivité comme espèce de terrarium (<http://www.fuxiangaquarium.com/turtle.htm>).

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 Au plan national

Bien que la tortue ponctuée soit protégée en tant qu'espèce en danger ou menacée et que sa situation soit jugée particulièrement préoccupante dans de nombreux Etats et provinces, sa protection n'est pas uniforme dans toute son aire de répartition (1995, Levell 1997).

Au Canada, le *Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada* (COSEWIC) a récemment classé la tortue ponctuée comme "vulnérable" (Litzgus et Brooks 1999). La mise en place récente d'une nouvelle loi pour la conservation des poissons et des espèces sauvages (*Fish and Wildlife Conservation Act*) et d'un ensemble de mesures et de plusieurs règles et procédures a amélioré la protection de la tortue ponctuée au Canada. (John Brisbane, Ministère des ressources naturelles, Ontario, Canada, *in litt.* à Charles Dauphine, autorité scientifique CITES du Canada, Service canadien des espèces sauvages, novembre 1999).

Aux Etats-Unis d'Amérique, la tortue ponctuée est protégée dans de nombreux Etats (Annexe 1). Dans l'Illinois, il est interdit de prélever l'espèce dans la nature. Du fait de son statut d'espèce "menacée", la tortue ponctuée est protégée par la loi dans le Maine (*Maine Endangered Species Act*). Elle est également classée comme menacée dans le Vermont et l'Indiana et est protégée par la loi dans ces Etats. Dans le Michigan, la loi interdit le prélèvement des tortues ponctuées dans la nature ou leur possession sans un permis de collecteur scientifique délivré par le *Department of Natural Resources*. Cette tortue est considérée comme une espèce "particulièrement préoccupante" dans l'ouest de la Virginie, l'Etat de New-York et le Massachusetts. Au Massachusetts, elle est protégée par le *Massachusetts Endangered Species Act* et le *Wetlands Protection Act* de l'Etat. En Géorgie, l'espèce est protégée sur les terres domaniales et il est interdit d'en détruire l'habitat et de la déranger sur les terres privées.

Dans son aire de répartition, différentes lois municipales, d'Etats et fédérales protégeant les marécages offrent une protection indirecte à l'espèce.

4.1.2 Au plan international

Aucun n'est connu.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

Un effort considérable pour la surveillance continue des tortues ponctuées a été fait dans le Vermont depuis 1984. (M. Ferguson, *Vermont Natural Heritage Program*, com. pers. à l'OSA, USFWS 1999). Le *Vermont Natural Heritage Program*, en conjonction avec le *Nature Conservancy of Vermont*, surveille l'espèce sur un site (M. Ferguson, com. pers. à l'OSA, USFWS 1999).

Les tortues ponctuées font l'objet de recherche et d'une surveillance continue dans le Maine (M. McCollough, Groupe des espèces en danger, MDIFW, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999). Les déplacements, les populations et l'utilisation de l'habitat sont surveillés sur 10,35 km² dans le comté d'York. Des études ont été menées entre 1990 et 1995 dans des villes des comtés d'York, de Cumberland et d'Oxford et plus de 2500 marécages ont été étudiés. L'idée est de concevoir un programme de conservation des marécages pour protéger la population minimale viable; à l'heure actuelle, les petits marécages ayant des populations de tortues ponctuées ne sont pas protégés par l'Etat (M. McCollough, com. pers. à NHCD 1999).

Depuis 1983, David Carroll observe une population de tortues ponctuées dans un complexe marécageux d'environ 5 ha et ses cours d'eau dans le sud du New Hampshire à l'intérieur des terres. Quand il en a le temps, il enquête également dans d'autres zones de l'Etat (D. Carroll, com. pers. avec NHCD 1999).

Depuis 1987, les populations de tortues ponctuées sont continuellement surveillées dans l'Illinois. Des études sont menées tous les 2-3 ans (T. Wilson, com. pers. à l'OSA, USFWS, novembre 1999).

4.2.2 Conservation de l'habitat

L'habitat des tortues ponctuées est protégé dans un certain nombre de réserves et zones naturelles fédérales, d'Etats, locales et privées dans toute l'aire de répartition. Il n'est pas possible (ni souhaitable) d'inclure dans cette proposition une liste précise et exhaustive de toutes les zones protégées où l'on rencontre la tortue ponctuée.

Le *Nature Conservancy* recommande les mesures suivantes pour la conservation de l'habitat de la tortue ponctuée:

1. Potentiel de restauration

La restauration des marécages et la planification du niveau des paysages peuvent augmenter les connexions entre les petites surfaces d'habitats adéquates et pourraient améliorer la sécurité des populations. La reconstruction naturelle ou le remplacement par l'homme de barrages de castors, un confinement moindre des plans d'eau et des canaux peuvent être bénéfiques puisque tous semblent avoir abouti autrefois à la création de complexes marécageux que la tortue recherche (D. Carroll, com. pers. à NHCD 1999).

2. Sélection des réserves et éléments à prendre en compte dans leur conception

Les réserves doivent être conçues autour des complexes marécageux et comprendre un habitat adéquat pour la nidification et l'estivation. La priorité doit être donnée aux habitats très éloignés des routes goudronnées et des chemins (sauf s'ils sont très peu fréquentés) qui sont protégés du prélèvement commercial et incident. L'habitat de nidification doit être étendu, varié, situé au centre de l'habitat et protégé des activités humaines. L'intégrité de l'habitat doit être préservée et assurée afin que les populations aient la possibilité de se disperser et d'échanger leurs gènes.

4.2.3 Mesures de gestion

Le *Nature Conservancy* recommande les mesures de gestions suivantes pour la tortue ponctuée:

1. Exigences de gestion

L'habitat de nidification est favorable à la protection, la restauration, la création et la gestion (D. Carroll, com. pers. à NHCD 1999). Dans les zones de nidification, il faudrait faire reculer la propagation des plantes tous les 5 à 25 ans. Il est

indispensable de prévenir l'invasion de plantes non-natives (souci d'eau violet et roseau commun) et de les éradiquer (D. Carroll, com. pers. à NHCD 1999). La restauration des marécages serait salubre dans de nombreuses zones. Il est important de conserver une eau de qualité car la dégradation de la qualité de l'eau incite les tortues à rechercher un meilleur habitat.

2. Protection des petits

La protection des juvéniles n'est pas recommandée sauf en cas de déclin sévère de l'espèce (D. Carroll, com. pers. à NHCD 1999). Cependant, si elle pratiquée, les petits doivent être relâchés sur le site de nidification plutôt que dans les marécages (NHCD 1999).

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Aucun connu.

4.3.2 Mesures internes

L'espèce est protégée au niveau d'Etats et de provinces dans une grande partie de son aire de répartition (voir point 4.1.1).

5. Information sur les espèces semblables

Clemmys muhlenbergi est inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1975; elle a été transférée à l'Annexe I à la CdP8 (1992). *C. insculpta* a été inscrite à l'Annexe II à la CdP8 (1992).

6. Autres commentaires

Le Gouvernement canadien a été consulté et soutient l'inscription de *Clemmys guttata* à l'Annexe II. Ses commentaires ont été inclus dans le texte. Tous les Etats des Etats-Unis d'Amérique de l'aire de répartition de la tortue ponctué ont été consultés. Tous soutiennent l'inscription de *Clemmys guttata* à l'Annexe II.

7. Remarques supplémentaires

La tortue ponctué remplit les critères d'inscription à l'Annexe II selon la résolution Conf. 9.24, Annexe 2a. L'espèce remplit trois critères de l'Annexe 2a. Comme elle est exposée à toute une série de menaces, y compris celle du commerce international, on peut en déduire raisonnablement qu'à moins que le commerce de cette espèce ne soit strictement réglementé, elle remplira au moins à un critère biologique d'inscription à l'annexe I (critère A). De même, les données disponibles indiquent que le prélèvement de spécimens dans la nature pour le commerce national et international a des effets négatifs sur l'espèce en ce qu'il excède, sur une longue période, le niveau pouvant être maintenu indéfiniment (critère B.i), et en ce qu'il réduit l'espèce à un niveau de population auquel sa survie pourrait être menacée par d'autres facteurs (critère B.ii).

8. Références

Barlow, C. E., and B. A. Kingsbury. 1999. Habitat use, home range and movement patterns of the spotted turtle in northeast Illinois. Abstract. SSAR Conservation Forum – Forum on the biology and conservation of North American turtles of the genus *Clemmys*. Held at Pennsylvania State University, June 29-30, 1999.

Barnwell, M. E., P. A. Meylan, and T. Walsh. 1997. The spotted turtle (*Clemmys guttata*) in central Florida. *Chelonian Conservation and Biology* 2(3): 405-408.

Behler, J. L. 1996. Spying on spotties. *Wildlife Conservation*. Sept./Oct.: 39-45.

- Bider, J. R., and S. Matte. 1994. Atlas des Amphibiens et des Reptiles du Quebec. Societe d'histoire naturelle de la Saint-Laurent et ministere de l'Environnement et de la Faune du Quebec, Direction de la faune et des habitats, Quebec. 106 pp.
- Blankenship, K. 1999. Poaching and the illegal sale of reptiles and amphibians. Pennsylvania Angler & Boater.
- Chippindale, P. 1984. A study of the spotted turtles (*Clemmys guttata*) in the Mer Blue Bog. National Capital Commission, Ottawa. Unpublished report. 84 pp.
- Dreslik, M. J., E. O. Moll, C. A. Phillips, and T. P. Wilson. 1998. The endangered and threatened turtles of Illinois. Illinois Audubon. Number 263, Winter 1997-98: 10-15.
- Ernst, C. H. 1970. Home range of the spotted turtles, *Clemmys guttata*. Copeia 2: 391-393.
- Ernst, C. H. 1976. Ecology of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, (Reptilia, Testudines, Testudinidae), in southeastern Pennsylvania. J. Herpetology 10: 25-33.
- Ernst, C. H. 1982. Environmental temperatures and activities of wild spotted turtles, *Clemmys guttata*. J. Herpetology 16: 112-120.
- Ernst, C. H. 1995. Freshwater and terrestrial turtles of the United States: Status and prognosis. Bull. Chicago Herp. Soc. 30(11): 225-230.
- Ernst, C. H., and G. R. Zug. 1994. Observations on reproductive biology of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, in southeastern Pennsylvania. J. Herpetology 28: 99-102.
- Ernst, C. H., J. E. Lovich, and R. W. Barbour. 1994. *Clemmys guttata*. Pages 205-212 in Turtles of the United States and Canada. Smithsonian Institution Press, Washington, D.C. 578 pp.
- Garnier, J. H. 1881. List of reptiles of Ontario. Canadian Sportsman and Naturalist (Montreal) 1: 37-39.
- Graham, T. E. 1995. Habitat use and population parameters of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, a Species of Special Concern in Massachusetts. Chelonian Conservation and Biology 1(3): 207-214.
- Highfield, A. C. 1996. Practical Encyclopedia of Keeping and Breeding Tortoises and Freshwater Turtles. Carapace Press, London.
- Johnson, K. A.. 1983. The decline of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, in northeastern Illinois. Bull. Chicago Herp. Soc. 18(2): 37-41.
- Levell, J. P. 1997. A Field Guide to Reptiles and the Law. 2nd Revised Ed. Serpent's Tale, Landboro, MN.
- Litzgus, J. D. 1996. Life-history and demography of a northern population of spotted turtles, *Clemmys guttata*. M.S. Thesis, The University of Guelph. 145 pp.
- Litzgus, J. D., and R. J. Brooks 1999. The status of *Clemmys* in Canada. Abstract. SSAR Conservation Forum – Forum on the biology and conservation of North American turtles of the genus *Clemmys*. Held at Pennsylvania State University, June 29-30, 1999.
- Lovich, J. E. 1988. Geographic variation in the seasonal activity cycle of spotted turtles, *Clemmys guttata*. J. Herpetology 22(4): 482-485.
- Lovich, J. E. 1989. The spotted turtles of Cedar Bog: Historical analysis of a declining population. Pages 23-28 in R. C. Glotzhober, A. Kochman, and W. T. Schultz (eds.) Proceedings of Cedar Bog Symposium II.
- Lovich, J. E., and T. R. Jaworski. 1988. Annotated checklist of amphibians and reptiles reported from Cedar Bog, Ohio. Ohio J. Sci. 88: 139-143.
- Mauger, D. 1988. Conservation of the spotted turtle (*Clemmys guttata*) (Schneider) in Illinois: A preliminary plan. Unpublished graduate research project in Conservation Biology, Governors State University, University Park, Illinois. 20 pp.
- Milam, J. C., and S. Melvin. 1997. Spotted turtle population ecology and habitat use in central Massachusetts. Abstract in J. Van Abbema (ed.) Proceedings: Conservation, Restoration, and Management of Tortoises and Turtles—An International Conference. Held at State University of New York. 11-16 July 1993. 494 pp.
- Minton, S. A. 1972. Amphibians and reptiles of Indiana. Indiana Acad. Sci. 3. 346 pp.

- Minton, S. A., J. C. List, and M. J. Lodato. 1982. Recent records and status of amphibians and reptiles in Indiana. *Proc. Indiana Acad. Sci.* 92: 489-498.
- Mitchell, J. C. 1994. *Clemmys guttata*. Pages 85-88 in *The Reptiles of Virginia*. Smithsonian Institution Press, Washington. 352 pp.
- Nash, C. W. 1905. Batrachians and reptiles of Ontario. In *Checklist of the vertebrates and catalogue of specimens in the biological section of the Provincial Museum*. Dept. of Education, Toronto. 32 pp.
- Natural Heritage Central Databases (NHCD). 1999. (Data developed in collaboration with The Nature Conservancy, the Association for Biodiversity Information, U.S. and Canadian Natural Heritage Programs and Conservation Data Centres and the North Carolina Botanical Garden Biota of North America program).
- Oldham, M. J. 1982. The status of the spotted turtle (*Clemmys guttata*) in Canada. Ministry of Natural Resources, Toronto. Unpublished report. 127 pp.
- Oldham, M. J. 1991. Status of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, in Canada. COSEWIC, Ottawa. Unpublished draft report. 90 pp.
- Perillo, K. M. 1997. Seasonal movements and habitat preferences of spotted turtles (*Clemmys guttata*) in north central Connecticut. *Linnaeus Fund Research Report*. Chelonian Conservation and Biology, 2(3): 445-447.
- Smith, H. G., R. K. Burnard, E. E. Good, and J. M. Keener. 1973. Rare and endangered vertebrates in Ohio. *Ohio J. Sci.* 73: 257-271.
- Ward, F. P., C. J. Hohmann, J. F. Ulrich, and S. E. Hill. 1976. Seasonal microhabitat selections of spotted turtles (*Clemmys guttata*) in Maryland elucidated by radioisotopic tracking. *Herpetologica* 32: 60-64.
- Wilson, T. P. 1994. Ecology of the spotted turtle, *Clemmys guttata*, at the western range limit. M.S. Thesis, Zoology Department, Eastern Illinois University, Charleston, IL. 97 pp.
- Wilson, T. P. 1997. Habitat selection and nest survivorship of the spotted turtle, *Clemmys guttata*: A preliminary report. *Bull. Chicago Herp. Soc.* 32: 151-152.
- Wilson, T. P. 1999a. Habitat use and spatial ecology of *Clemmys guttata* in Fairfax County, Virginia. Abstract. SSAR Conservation Forum – Forum on the biology and conservation of North American turtles of the genus *Clemmys*. Held at Pennsylvania State University, June 29-30, 1999.
- Wilson, T. P. 1999b. SSAR Conservation Forum – Forum on the biology and conservation of North American turtles of the genus *Clemmys*: A review. Held at Pennsylvania State University, June 29-30, 1999. Unpublished manuscript. 17 pp. + tables.
- Wilson, T. P. in prep. Microhabitat parameters and spatial ecology of the spotted turtle, *Clemmys guttata*. Ph.D. Dissertation, George Mason University, Fairfax, VA.
- Wilson, T. P., J. C. Mitchell, and T. S. Akre. 1999. Status and conservation of the genus *Clemmys* in Virginia: Prospects for the future. Abstract. Symposium on Conservation and Ecology of Turtles of the Mid-Atlantic Region. October 30-31, 1999. Patuxent Research Refuge and National Wildlife Visitor Center, Laurel, Maryland.

Réglementation de *Clemmys guttata* dans les Etats:
Prélèvement/possession

ETAT	PROTECTION	REGLEMENTATION	COMMENTAIRES
Connecticut	Partiellement protégée	CTGS 490 26-70 et CTPA 94-29	Prélèvement, possession et vente à des fins non commerciales autorisés. Commerce interdit
Floride	Non protégée	FAC 39-25.002-13	Prélèvement autorisé sans limite de prises. Vente nécessitant une licence (FAC 39-23.003-02)
Géorgie	Protégée	GA AC 27-3-130-133	Pleinement protégée par la loi de 1973; considérée comme inhabituelle. Système de permis pour prélèvements scientifiques à des fins de recherche et d'éducation.
Illinois	Protégée	17 IL AC 1010	Pleinement protégée par la loi; considérée comme en danger. Système de permis à des fins scientifiques, éducatives, zoologiques, reproductives et autres
Indiana	Protégée	IC 14-22-34 et 310 IAC 3.1-5-4	Pleinement protégée par la loi. Système de permis à des fins scientifiques et éducatives
Maine	Protégée	MRSA 12-7751 à 7758	Pleinement protégée; considérée comme menacée. Système de permis à des fins scientifiques, éducatives, zoologiques, reproductives, pour le rétablissement et les expositions
Maryland	Protégée	COMAR 08.03.11.03B & .04C	Pas de prélèvements dans la nature; possession limitée à un spécimen. Documents sur l'origine requis; la longueur de la carapace ne doit dépasser 11 cm
Massachusetts	Protégée	M.G.L. 131A:1-6 et 321 CMR 10.60	Pleinement protégée par la loi; considérée comme préoccupante. Système de permis à des fins scientifiques et éducatives
Michigan	Protégée	MI CL 324.36501 (Public Act 451)	Pleinement protégée par la loi; considérée comme menacée. Système de permis à des fins scientifiques et autres
New Hampshire	Protégée	NHRSA XVIII 212-A et NMCAR Fis 804.07, 29, 810.01 & 1407.1	Pleinement protégée par la loi; considérée comme contrôlée. Système de permis pour les prélèvements scientifiques et la possession. Le 1 ^{er} janvier 1996 est la date déterminant la légalité de l'acquisition
New Jersey	Protégée	NJSA 23:2A-1 à 2A-13 et NJAC 7:25-4.10, 7:25-4.17 & 7:25-4.4	Pleinement protégée par la loi; considérée comme protégée. Système de permis à des fins scientifiques, zoologiques, éducatives, reproductives, de rétablissement et d'expositions
New York	Non protégée	NY ECL 11-0311 et 6 NY CRR	Peu être prise en quantité illimitée; possession non réglementée; la méthode de capture peut imposer des limites. Commercialisation des spécimens de moins de 11cm non autorisée

ETAT	PROTECTION	REGLEMENTATION	COMMENTAIRES
Caroline du Nord	Protégée	15A NCAC 10B.0119	Prélèvement interdit sauf avec un permis à des fins de recherches légitimes ou pour des activités ne nuisant pas à la conservation de l'espèce
Ohio	Non protégée	OHAC 1501:31-13-05	Prélèvement, possession et vente autorisés avec une licence de pêche payante. Restrictions saisonnières dans certains lacs pour toutes les tortues
Pennsylvania	Non protégée	PA FBR 77.1-.8	Pour tous reptiles, prélèvement autorisé mais pas des œufs ni la possession. Licence de pêche payante
Rhode Island	Protégée	RI GL 20-1-12-13	Pleinement protégée par la loi; considérée comme protégée. Système de permis à des fins scientifiques et de recherche. Commercialisation strictement interdite.
Caroline du Sud	Non protégée	SC CL R 123-150.3 et SC CL 50-11-2190	Système de permis pour le prélèvement à des fins imprécises; l'espèce n'est pas protégée par la loi ou une réglementation.
Vermont	Protégée	VSA 10-123-5401 à 5408	Pleinement protégée par la loi depuis mars 1998; considérée comme en danger. Système de permis à des fins scientifiques, éducatives et photographiques.
Virginie	Partiellement protégée	VAC 15-360-10 & 10A	Prélèvement et possession de tous les reptiles pour un usage personnel seulement; possession limitée à cinq spécimens.
Virginie-Occidentale	Partiellement protégée	WV CSR 47-23-7.1	Prélèvement et possession à des fins commerciales interdits. Prélèvement et possession à d'autres fins autorisés avec une limite de 100 spécimens par jour.